

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Procès-verbal du
Conseil d'Administration
Du mercredi 6 décembre 2019 – 15h30**

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

Etaient présents :

Pour le Conseil Régional

Mme Carole DELGA
Mme Eliane JARYCKI
M. Patrick CASES
M. Guy ESCLOPE

Pour le Conseil Départemental

MME Hermeline MALHERBE
M. Remi LACAPERE

Personne qualifiée

Mme ALTADILL-CHICHET Isabelle
Mme COSTASECA Bernadette

Représentant du personnel

M. Philippe JOUANNY

En visio-conférence

M. Denis PESCHANSKI

Excusés :

Mme Dominique SALOMON
Mme Ségolène NEUVILLE
Mme Geneviève ERRAMUZPE
Mme Anne LAUVERGEON
M. Jean Claude GAYSSOT
M. Serge KLARSFELD

Etaient invités :

Agnès SAJALOLI
Françoise ROUX
Carole MARTINEZ
Mélodie CHIBATTE

En ouverture de séance, la Vice-Présidente de l'EPCC, Présidente de séance, propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance du jour.

Adoption de l'ordre du jour de la séance du jour

> adopté à l'unanimité

La présidente de séance soumet ensuite à l'approbation des membres présents le procès-verbal du précédent conseil d'administration qui s'est tenu le 6 novembre 2019.

Adoption du Procès- Verbal du Conseil d'Administration du 6 novembre 2019
> adopté à l'unanimité

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Décembre 2019
Rapport 25/2019: vote du Budget Primitif 2020

Considérant :

Le budget primitif 2020 se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	896 000
012 - Charges de personnel, frais assimilés	740 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 636 000
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	20 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	20 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 656 000

Recettes de fonctionnement

70 - Produits services, domaine et ventes diverses	280 000
74 - Dotations et participations	1 194 000
77 - Produits exceptionnels	182 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 656 000

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

20 - Immobilisations incorporelles	5 000
21 - Immobilisations corporelles	15 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 000

Recettes d'investissement

040 - Opération d'ordre transfert entre sections	20 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 000

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- De voter le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus

Annexe au rapport 25/2019



BUDGET PRIMITIF 2020 - version simplifiée			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES
EXPLOITATION COURANTE		CONTRIBUTIONS PUBLIQUES EPCC	
<i>Fonctionnement</i>			
Fluides	125 000	Région Occitanie contribution actuelle	735 000
Achats	30 000	Conseil Départemental 66 contribution actuelle	395 000
Assurances	13 000	TOTAL CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	1 130 000
Maintenance	60 000	Financement Etat - DILCRAH	150 000
Nettoyage des Locaux	60 000	Financement Etat - DPMA	25 000
Services extérieurs et autres	90 000	Financement Etat - DRAC	7 000
Total Fonctionnement	378 000	Financement ERASMUS - Projet LEADER	25 000
PROJET CULTUREL / SCIENTIFIQUE / EDITION / RECHERCHE	302 000	Financement - Fondation de la Mémoire de la SHOAH	20 000
COMMUNICATION	146 000	Financement Région - Terre de Mémoires	5 000
LIBRAIRIE	55 000		
CAFE	15 000	BILLETTERIE	200 000
		LIBRAIRIE	60 000
TOTAL EXPLOITATION COURANTE	896 000	CAFE	20 000
PERSONNEL	740 000		
Dotations aux amortissements	20 000	SUBVENTION CIFRE	14 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 656 000	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 656 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES
ACQUISITIONS	20 000	AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS	20 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 000	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 000
TOTAL GENERAL DEPENSES	1 656 000	TOTAL GENERAL RECETTES	1 656 000

- Quelques éléments de contexte

La fréquentation du Mémorial :

La fréquentation est, à ce jour, de 47500 visiteurs, ce qui constitue une augmentation par rapport à l'année dernière à la même date de 8000 entrées.

Cette augmentation est un élément positif, d'autant plus qu'elle se porte essentiellement sur le public adulte, notamment individuel, et pas seulement sur les scolaires, même si ceux-ci continuent à augmenter.

Sur l'origine des publics, on constate une augmentation des publics en provenance de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie.

Un autre point à souligner est que le public étranger, les visiteurs espagnols en particulier sont venus plus nombreux cette année (sans doute pour découvrir l'exposition Paul Senn). Avec la mise en service des audioguides depuis septembre 2019, le public non-francophone a désormais la possibilité de suivre la visite en 5 langues, dont la LSF, avec la traduction orale systématique de tout le contenu de l'exposition permanente et de tous les documents attenants. C'est un vrai progrès pour les visiteurs qui peuvent plus facilement s'approprier une exposition permanente qui sollicite beaucoup la lecture.

Enfin autre point intéressant, le nouveau service d'audioguidage, permet au public francophone et non-francophone de débiter sa visite par une boucle sonore qui l'invite à parcourir l'extérieur, en découvrant les « voix du mémorial », telles que celles de Robert Badinter, de Rudy Ricciotti, du chanteur Cali, de Benjamin Stora, de Denis Peschanski et de bien d'autres. Cette nouvelle possibilité permet enfin de mettre en valeur, ce qui constitue l'aspect exceptionnel de la visite du camp de Rivesaltes, c'est à dire réfléchir aux enjeux historiques, mémoriaux et sociétaux du lieu en déambulant au milieu des baraques du camp.

- Nouveaux partenariats :

Partenariat avec le **Mémorial de la Shoah**, qui se traduit par la signature d'une convention afin de mutualiser nos capacités d'intervention et de proposer une meilleure couverture des actions sur l'ensemble du territoire régional.

Co-organisation d'un voyage annuel à Auschwitz pour des lycéens de la Région, et organisation d'un autre voyage à Auschwitz pour les ambassadeurs du Réseau des 17 lieux de mémoire de la Shoah auquel nous appartenons.

Partenariat très important pour le Mémorial également avec la **Fondation Yahad - In Unum**, fondée par le Père Desbois. Ce prêtre catholique, enseigne à l'Université de Washington. Il a travaillé sur la question de la Shoah par balle, faisant connaître cette partie de l'histoire et œuvré au recueillement de milliers de témoignages. Par ailleurs, il travaille sur la question des Yézidis, en créant des centres d'accueil pour les femmes et enfants yézidis victimes de Daech, en recueillant également leurs témoignages. Cette Fondation est très implantée dans 23 pays d'Europe et travaille en étroite collaboration avec Institut National Universitaire Champollion à Albi. Ce nouveau partenariat va se traduire par exemple, concrètement, les 13 et 14 décembre 2019, par la co-organisation d'une formation pour des enseignants de 13 pays européens sur des approches innovantes en matière pédagogique. Enfin, cette Fondation propose au Mémorial d'être son antenne pour la France, en mettant un personnel à temps partiel à disposition du Mémorial, rémunéré par la Fondation ce qui favoriserait la possibilité de nombreux partenariats européens.

Fédération Nationale André Maginot – Organisation d'un séminaire le 9 janvier 2020 sur la présence des camps en Algérie avec le soutien Fatima Besnaci Lancou, membre du Conseil Scientifique du Mémorial.

Le **Réseau Terres de mémoire** – Cette action nous a permis de faire rayonner le Mémorial sur le territoire d'Occitanie avec la circulation de l'exposition itinérante « Les Espagnols dans les camps » en partenariat avec différentes communes, associations mémorielles, établissements scolaires, le CD 66 et des Maisons de la Région. Ce travail de mise en réseau va se poursuivre les années à venir.

- Présentation du budget primitif 2020

Un budget de 1.656 000 €, c'est à dire en augmentation de 1,34% par rapport au BP 2019.

L'augmentation est principalement liée à l'accroissement de la masse salariale, notamment avec le recrutement d'un responsable scientifique et la revalorisation de certains personnels déjà en poste dans le cadre des avancements d'échelon et de grade.

L'augmentation des dépenses trouve son équilibre avec une augmentation de nos recettes, qui prend en compte l'augmentation des recettes de la billetterie et de nouvelles subventions, notamment de la DRAC et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Les charges de fonctionnement sont stables.

Il faut que l'augmentation de la fréquentation se poursuive pour dégager les moyens nécessaires au développement de l'établissement.

BP 2020 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1/Intervention du Président du Conseil Scientifique

Le CS est très satisfait de l'augmentation de la fréquentation et du fait que cette augmentation ne provienne pas uniquement des scolaires, même si cela reste le défi majeur auquel nous sommes confrontés et la mise en place de ce nouveau système de médiation, avec les audioguides, va permettre d'accueillir encore d'avantage de scolaires.

Les audioguides répondent à une double attente : la présentation du parcours d'une part, mais aussi les ressorts et les grands objectifs de ce Mémorial. Le parcours extérieur accompagné de cette boucle sonore a été possible grâce à la mobilisation des membres du CS qui ont consacré du temps à l'enregistrement mais également en contribuant à l'élaboration des contenus.

Il sera intéressant d'analyser les retours des visiteurs.

Ce système répond également à un des objectifs fondamentaux, qui était d'accueillir les visiteurs étrangers dans les principales langues.

Le Président du CS insiste sur la nécessité que le Département des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie fassent un effort supplémentaire pour faire connaître le Mémorial, bien sûr dans la Région, mais aussi au niveau national et international. La signalisation de la présence du Mémorial, notamment sur l'Autoroute A9, serait évidemment très importante pour les visiteurs de passage.

Sur les nouveaux partenariats, le Président du CS, rappelle qu'il est membre du CS du Mémorial de la Shoah et membre du CS de Yahad - In Unum.

Concernant le Mémorial de la Shoah, il est important de souligner la philosophie commune qui rassemble nos deux mémoriaux, à savoir que le MDS, qui s'est longtemps focalisé sur l'extermination des juifs d'Europe, ce qui est sa mission principale, a décidé d'être aussi le lieu de connaissance et de commémoration de tous les génocides. Le MDS est le lieu où se retrouvent ceux qui veulent évoquer, par exemple, le génocide tzigane, le génocide arménien, le génocide rwandais des Tutsis.

Concernant Yahad - In Unum, le travail réalisé par le Père Desbois et son équipe est exceptionnel. Ils ont recueilli 5000 témoignages de ceux qui ont assisté à ce qui est aujourd'hui désigné comme « la Shoah par balle », c'est à dire l'extermination de proximité, sur les marches de l'est, dans la barbarie absolue. Il a d'abord travaillé sur l'extermination des juifs, puis celle des tziganes, présentée dans l'exposition temporaire du Mémorial actuellement. Son autre action est celle qu'il mène en Syrie et en Irak à la demande de l'ONU, qui prouve le génocide actuel des Yézidis mené par Daech.

Le fait que le Père Patrick Desbois choisisse de travailler avec le Mémorial du Camp de Rivesaltes représente un honneur pour le Mémorial et la possibilité de continuer à travailler la question de l'immigration et des déplacements forcés de populations.

1 - Le Président insiste sur la nécessité absolue de procéder au recrutement d'un.e responsable scientifique. C'est fondamental pour donner au Mémorial la dimension et l'ambition qu'il mérite. Ce/cette responsable scientifique travaillera en lien avec le CS mais il/elle aura la charge d'organiser des colloques, séminaires, formations, d'aller intervenir dans des rassemblements scientifiques, d'être à l'interface avec les partenaires scientifiques, d'enrichir les contenus et de former nos médiateurs. Pour cela, il faut être pleinement légitime du point de vue scientifique et particulièrement historique.

2 – Le Président du CS rappelle que nous devrions accueillir un nouveau doctorant en bourse CIFRE au Mémorial, car c'est une possibilité très avantageuse économiquement d'avoir une thèse sur un sujet qui

enrichisse la réflexion scientifique du mémorial et d'avoir sur 3 ans un.e jeune chercheur/euse qui travaille pour le mémorial. On peut faire un jury de sélection en faisant un appel à candidature.

3- MATRICE – Equipex d'excellence

Le Président remercie la Région pour l'aide apportée au programme Matrice qui a permis la transcription des témoignages de ceux qui sont passés à Rivesaltes. On dispose maintenant d'un fonds extrêmement riche de témoignages sur toute la durée de l'histoire du camp qui vont pouvoir être édités dans la collection « Récits et témoignages ». On dispose pour les 10 ans qui viennent de 30 à 40 ouvrages disponibles qui pourront être proposés aux visiteurs qui pourront repartir avec la parole du témoin. L'autre possibilité est de mettre à disposition des enseignants ces récits de vie sur lesquels ils pourront travailler avec leurs élèves mais également de mettre à disposition du public, au moyen de bornes numériques, de ces récits dont on présente seulement des extraits dans l'exposition itinérante.

4 – Amélioration de l'exposition permanente.

La mise à disposition des photos de Paul Senn a donné lieu à une exposition et l'édition d'un catalogue de grande qualité. Cela a sans doute participé à l'augmentation de la fréquentation du Mémorial cette année. Les bonnes relations nouées par la direction du Mémorial avec le responsable du fonds Paul Senn du Musée des Beaux-Arts de Berne en Suisse nous ont permis d'aboutir à un excellent accord pour le Mémorial qui nous donne le libre usage à plus de 1000 photographies absolument exceptionnelles au plan historique et photographique.

Par ailleurs, la présentation sur écran tactile des cartes des camps d'internement période 41-42 et ceux période guerre d'Algérie, ainsi que le film d'animation présentant les déplacements forcés de population sur le grand XXème siècle ne sont actuellement pas correctement positionnés dans le parcours de visite de l'exposition permanente.

Il serait important de déplacer ces contenus plutôt en fin de parcours de l'exposition permanente, et d'utiliser l'espace de l'actuelle salle des cartes pour présenter les photos de Paul Senn en faisant vivre ce fonds exceptionnel tant du point de vue historique que photographique. Ce serait parfaitement cohérent dans le parcours d'exposition puisque ces photos arriveraient juste après la présentation de la guerre d'Espagne et l'internement 1941 – 1942. La photographie est devenue un support extrêmement apprécié des visiteurs. Et cet espace dédié à la photographie pourrait être désigné comme l'espace ou la Galerie Paul Senn.

La présidente de l'EPCC précise que la continuité du CIFRE est déjà inscrite dans le budget primitif, il ne reste donc plus qu'à sélectionner le doctorant.

Concernant l'augmentation du budget communication, le budget primitif qui vient d'être approuvé prend déjà en compte une augmentation, notamment sur les lignes annonces/insertions/publications.

La Région étudiera dans le cadre de ses partenariats avec des média nationaux, notamment dans la dynamique de l'ouverture du Musée NARBO VIA, la possibilité d'associer le Mémorial afin de lui donner une visibilité nationale. Cette question sera étudiée avec la directrice de la culture, ici présente, et les membres du cabinet de la Présidente.

Sur la modification concernant le parcours de l'exposition permanente, la Présidente trouve la suggestion du Président du CS intéressante car elle pourrait permettre de faire vivre le Fonds Paul Senn et de renouveler l'intérêt des publics à revenir visiter l'exposition permanente, ce qui est un défi pour tous les musées.

Enfin, concernant la Plateforme Matrice, il faut maintenant que l'équipe du Mémorial et de Matrice travaillent à la mise en place d'actions concrètes et de les présenter à un prochain CA du Mémorial.

La Directrice souligne la qualité exceptionnelle du Fonds Paul Senn qui permet travailler la médiation au sein du Mémorial ou à l'extérieur avec l'exposition Terres de mémoire d'une richesse tant au plan photographique, qu'au plan documentaire.

L'administratrice rappelle que la conception même du bâtiment avec une salle d'exposition permanente qui communique avec l'exposition temporaire ne permet pas de différencier les visiteurs qui ne viennent que pour l'exposition temporaire. Mais l'avantage de ce principe architectural et scénographique permet à des visiteurs venus pour découvrir une mémoire spécifique de découvrir l'histoire du camp dans sa complexité et les autres mémoires présentées.

La Présidente insiste sur le fait que l'enjeu d'un mémorial comme celui-ci se situe au-delà de faire découvrir au public une simple exposition. Il se doit d'assurer une mission d'éducation, d'où la nécessité de permettre la connexion avec l'histoire générale du site. La fonction d'un mémorial est différente de celle d'un musée d'art car la dimension pédagogique, d'éducation et de transmission est essentielle. La Vice-Présidente intervient pour rappeler que ce choix architectural est un choix assumé dès l'origine du projet et qu'il lui semble que c'est un atout du projet. Faire revenir le public est nécessaire pour inviter chacun à revenir régulièrement à cette histoire pour en comprendre la complexité. Et demander au visiteur de prendre un billet qui lui donne l'accès à l'ensemble des contenus est normal et assumé puisqu'aucune exposition temporaire n'est déconnectée de l'ensemble de l'exposition permanente.

2/ Orientations du prochain Projet Scientifique Artistique et Culturel du Mémorial jusqu'en 2022

La Présidente donne la parole à la Directrice pour qu'elle présente les orientations stratégiques pour un nouveau projet scientifique artistique et culturel du Mémorial du Camp de Rivesaltes (PSAC).

Rappel de trois caractéristiques et spécificités du Mémorial :

- La singularité historique du site et des périodes historiques concernées. La présence des vestiges des baraques sur le site et le Mémorial lui-même comme bâtiment exceptionnel.
- Le Mémorial n'est pas seulement porteur d'une histoire douloureuse mais il est porteur d'engagement. Engagement citoyen de personnes et d'organismes qui ont agi sur le site aux différentes périodes, pour aider ceux qui étaient dans le camp. La défense des valeurs de lutte contre le racisme, l'antisémitisme trouve à Rivesaltes des illustrations qui permettent de présenter l'histoire du camp en s'appuyant aussi sur des valeurs positives.
- Le Mémorial est un lieu de fierté puisque son projet est d'abord un projet d'engagement citoyen, associatif et politique.

Rappel des missions statutaires du Mémorial dans lesquelles le PSAC doit s'inscrire :

- Développer la connaissance de l'histoire du camp, des populations qui y furent internées et des périodes qui s'y réfèrent ;
- Rendre l'histoire des personnes et la mémoire du camp accessibles au public le plus large ;
- Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche, ainsi que la diffusion par tous les moyens ;
- Enrichir, conserver, étudier et valoriser les collections historiques (documents, objets, etc.) et artistiques ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer la meilleure connaissance historique du camp et des périodes de l'histoire qui y sont liées ;
- Organiser des actions pédagogiques, culturelles et artistiques de différentes natures, en lien avec son activité et les thématiques traitées et développées ;
- Donner à lire l'histoire particulière du camp à travers les collections, les expositions temporaires, des publications, des colloques, une programmation culturelle et artistique, des activités pédagogiques ;
- Développer des relations de partenariat culturel et scientifique au niveau international, national, régional et départemental.

Pourquoi un nouveau PSAC ?

Après 4 ans de fonctionnement, le Mémorial entre dans une nouvelle étape de son développement. Les 4 premières années ont permis au Mémorial de s'installer dans le paysage culturel régional mais il convient aujourd'hui de monter en puissance à travers une nouvelle feuille de route que devra constituer le PSAC.

Cette montée en puissance doit s'inscrire dans un contexte qui apparaît de plus en plus clivant, trop souvent éloigné des valeurs et principes républicains tels que la tolérance, le respect de l'autre ou la fraternité. Le Mémorial doit en conséquence, s'affirmer comme un outil participant à bâtir une citoyenneté éclairée et consciente des défis sociétaux qui nous attendent, que ce soit la lutte contre les discriminations, le racisme et les haines religieuses. Il doit aussi être un lieu de mémoire, de travail

scientifique et de transmission afin de nourrir la réflexion au regard des drames passés. La question des publics et de leur inclusion dans le projet du Mémorial est incontournable.

Enfin, les problématiques des questions traitées par le Mémorial sont, non seulement par nature, universelles, mais renvoient également aux enjeux contemporains des déplacements de population en raison des conflits armés et des désordres climatiques dans le monde. Le Mémorial doit donc s'emparer de cette dimension internationale pour l'inclure dans le PSAC.

- Des ambitions à inscrire dans le PSAC

1 - Le Mémorial doit être une référence scientifique sur la question des déplacements forcés de population et de l'exclusion

Buts : Favoriser la recherche en sciences humaines et l'interdisciplinarité sur les périodes de l'histoire concernées, proposer des cadres de référence pour l'analyse des problématiques contemporaines

Objectifs :

A – Être un espace de recherche scientifique pluridisciplinaire

Devenir un des acteurs de référence en histoire de ces périodes du XXème siècle et dans les autres disciplines en sciences humaines et sciences dures autour de la problématique des déplacements forcés et de l'exclusion.

B – Être un centre de ressources à disposition d'Universités, de Laboratoires, au plan national et international. Être un acteur majeur de conservation de la mémoire (témoignages) et collecte de la mémoire vivante

C – Développer des nouveaux modes de diffusion de la recherche scientifique

2 - Le Mémorial doit participer à la construction d'une citoyenneté éclairée et inclusive

Buts : éduquer à la citoyenneté, française, européenne, mondiale, à la responsabilité concernant les déplacements forcés de population, y compris en considérant ceux liés aux raisons environnementales.

Objectifs :

A – Être un lieu de transmission :

Accueillir et former les publics, notamment les publics jeunes

Devenir un centre de formation de référence sur la double thématique de la citoyenneté et de l'inclusion

Développer et diffuser des supports éducatifs innovants au sein du Mémorial et hors les murs

B – Être un espace de rencontre et de dialogue :

Pluri mémoriel

Interculturel

Intergénérationnel

C – Proposer une programmation artistique et culturelle empreinte de ces enjeux :

Programmation artistique et culturelle exigeante et accessible à tous, notamment en collaboration avec des artistes résidents en Occitanie

Organiser et accueillir des résidences d'artistes

Ces deux objectifs doivent s'inscrire dans une politique de rayonnement national et international ce qui suppose :

- Toucher un public le plus large possible grâce à des contenus rigoureux scientifiquement et accessibles à tous en les accueillant au Mémorial et en développant des actions itinérantes.
- Les questions universelles et les enjeux internationaux contemporains dont est porteur le Mémorial doivent servir de pivot à ses actions au plan international (réseaux européens et internationaux des lieux de mémoire)

La Vice-Présidente Hermeline Malherbe prend la parole pour dire combien il est important qu'aujourd'hui soit mené un travail de sensibilisation auprès de publics variés et notamment en direction d'élus pour rappeler ce qui s'est passé dans ce camp aux différentes périodes et les conséquences. Les réactions de certains élus, face à l'action du Département pour assumer sa responsabilité d'accueillir des jeunes mineurs non accompagnés, peut laisser penser que la réalité d'aujourd'hui semble totalement déconnectée de ce qui est présenté dans ce Mémorial.

Le Président du CS intervient pour dire que c'est une question extrêmement importante mais très compliquée à traiter. On sait malheureusement que les travaux des historiens de la Seconde Guerre mondiale ne suffisent pas à empêcher que les discours d'exclusion se fassent entendre et soient partagés. Voilà d'ailleurs pourquoi, il faudrait éviter de parler de « devoir de mémoire », qui serait une sorte d'obligation morale qui ne fonctionne pas. Ce n'est pas un devoir de mémoire auquel nous devons obéir mais à un devoir de connaissance, un devoir d'histoire pour mieux comprendre le présent. Il faut travailler à donner des clés de compréhension, d'analyse, en s'investissant, par exemple largement dans la formation, en rappelant les grands principes hérités de la Révolution Française et de la Résistance.

À la fin de la séance, la Présidente évoque également la nécessité, à l'heure actuelle, de défendre et de préserver des espaces, tels de que le Mémorial, qui incarnent et investissent ces valeurs républicaines.

La Présidente Carole Delga clôt la séance après épuisement de l'ordre du jour.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Procès-verbal du
Conseil d'Administration
Du mercredi 6 novembre 2019 – 9h00**

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

Etaient présents :

Pour le Conseil Régional

Mme Eliane JARYCKI
M. Patrick CASES
M. Guy ESCLOPE

Pour le Conseil Départemental

MME Hermeline MALHERBE
M. Remi LACAPERE

Personne qualifiée

M. Jean Jacques LOPEZ

Représentant du personnel

M. Philippe JOUANNY

Excusés :

Mme Carole DELGA
Mme Dominique SALOMON
Mme Ségolène NEUVILLE
Mme Bernadette COSTASECA
Mme Geneviève ERRAMUZPE
Mme Isabel ALTADILL CHICHET
Mme Anne LAUVERGEON
M. Jean Claude GAYSSOT
M. Serge KLARSFELD
M. Denis PESCHANSKI

Etaient invités :

Agnès SAJALOLI
Françoise ROUX
Carole MARTINEZ
Mélodie CHIBATTE
Peggy CASES

En ouverture de séance, la Vice-Présidente de l'EPCC, Présidente de séance, propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance du jour.

Adoption de l'ordre du jour de la séance du jour

> adopté à l'unanimité

La présidente de séance soumet ensuite à l'approbation des membres présents le procès-verbal du précédent conseil d'administration qui s'est tenu le 17/04/2019 .

Adoption du Procès- Verbal du Conseil d'Administration du 17 avril 2019

> adopté à l'unanimité

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019
Délibération 16/2019: Programmation scientifique, artistique, culturelle janvier-septembre 2020

Considérant :

La programmation culturelle, scientifique et artistique pour la période janvier – septembre 2020, détaillée et complétée d'un budget prévisionnel, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver la programmation culturelle, scientifique et artistique pour la période janvier –septembre 2020 présentée en annexe à la présente délibération
- D'inscrire les dépenses et les recettes afférentes au budget de la structure

Annexe à la délibération 16/2019

La programmation 2020 s'inscrit dans la continuité du travail réalisé depuis l'ouverture du MCR et en parallèle avec l'élaboration du prochain PSAC dont les axes principaux seront présentés au dernier CA de l'année 2019.

Cette programmation se fixe 3 objectifs :

1. *Augmenter l'attractivité et la fréquentation du lieu :*
 - *Par la venue de personnalités connues du monde scientifique, artistique et culturel, qui vont être capables d'attirer des publics toujours plus variés et nombreux.*
 - *Par l'inscription dans la programmation de nouveaux temps forts qui vont associer les publics dans des événements participatifs*
2. *Rayonner sur les territoires :*
 - *Par la création d'un groupe de travail avec les partenaires du réseau Terre de Mémoires et la poursuite de cette action sur les territoires*
 - *Par une programmation réalisée avec de nouveaux partenaires sur des projets communs : Yahad in Unum, Fondation Maginot, CIMADE, Mémorial de la Shoah*
3. *Donner plus de visibilité et de cohérence à des projets réalisés avec les publics, notamment jeunes :*
 - *En menant une première résidence scientifique*
 - *En reliant tous les événements de la programmation à un travail d'action culturelle, et en les donnant à voir aux publics*

La programmation 2020 donnera un écho particulier à la question de la mémoire tzigane, seule population qui n'a pas encore été traitée depuis l'ouverture du MCR, avec:

- *Une exposition temporaire (novembre 2019 / mai 2020)*
- *Une rencontre/témoignage*
- *Une journée de formation pour les enseignants*
- *Un concert*
- *Une lecture/spectacle*

Toujours soucieuse d'équilibre entre les différentes périodes de l'histoire du camp, elle présente également :

- *2 événements autour des mémoires de la guerre d'Algérie*

- 4 événements autour de la guerre d'Espagne et la Retirada, et l'édition début 2020 du livre de Geneviève Dreyfus-Armand *Les républicains espagnols à Rivesaltes : un camp sur un long parcours d'indésirables* (janvier 1941 / novembre 1942) dans la collection *Récits et témoignages du MCR*
- 2 temps forts autour de la Shoah

CALENDRIER DE LA PROGRAMMATION

DECEMBRE

du 25/12 au 5/01/2020

Résidence Marcel Bozonnet

LA RUE - texte Isroel Rabon (1928) Traduction Rachel Ertel Adaptation de Jean-Pierre Jourdain d'après le roman publié aux éditions Julliard Collection littérature Yiddish

Mise en scène : Marcel Bozonnet - Marionnettes : Emilie Valantin - Scénographie et costumes : Renato Bianchi - Musique électroacoustique : Gwennaëlle Roulleau - Dramaturgie : Judith Ertel et Joël Huthwohl

JANVIER

Mardi 7 janvier :

Terre de Mémoires à la Maison de Ma Région de Rodez

Jeudi 9 janvier :

Journée Opérations de sauvetage des harkis en Algérie (1962/1964) : Du camp de Zerelda au camp de Rivesaltes

Avec Fatima Besnaci Lancou, membre du Conseil Scientifique du Mémorial, Ben Salama, cinéaste, réalisateur d'Une histoire algérienne, Jacques Vogelweith et Vincent Zaragoza, grands témoins

Soirée littéraire avec Maïssa Bey, figure emblématique de la littérature féminine algérienne, romancière, auteure notamment de *Entendez-vous dans les montagnes* et de *Puisque mon cœur est mort* (Prix de l'Afrique Méditerranée /Maghreb 2010) et Kamel Daoud journaliste, écrivain algérien, auteur notamment de *Meursault contre-enquête*, Prix Goncourt du premier roman (sous réserve)

En partenariat avec la Fondation Maginot

Lundi 13 janvier :

Terre de Mémoires à la Villa du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises d'Oloron Sainte Marie

Samedi 18 janvier :

Nouveau temps fort : Nuit de la lecture autour des commémorations du 75^{ème} anniversaire de la libération des camps avec :

- Un livre/Une histoire : *La douleur de Marguerite Duras* avec Laure Adler et François Cochet, historien spécialiste de l'expérience combattante, de la mémoire des guerres et de la captivité de guerre, professeur émérite de l'Université de Lorraine-Metz
- Des conférences sur la difficulté pour les rescapés des camps de concentration de témoigner de ce qu'ils avaient vécu et de retourner à la vie : Simon Perego, doctorant à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, spécialiste des mémoires et les représentations de l'expérience de la Seconde Guerre mondiale au sein du monde juif en France dans l'après-guerre et François Azouvi, directeur de recherches au CNRS et directeur d'études à l'EHESS, auteur de *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire Paris (Fayard), 2012.* (sous réserve)
- Des temps de lectures, musiques, chants autour des thématiques abordées : Association Lire et faire lire, Orchestre Éphémère, lycéens Jeunes et Citoyens et lycéens Ambassadeurs de la mémoire de la Shoah

Mercredi 29 janvier

Journée de formation des enseignants de l'Académie de Montpellier : Mémoires tsiganes : enjeux scientifiques et pédagogiques en EAC, avec :

- Denis Peschanski, historien Président du Conseil Scientifique du MCR : internement, déplacements forcés, extermination des tziganes
- Xavier Rothéa, docteur en histoire contemporaine spécialiste des populations dites tziganes, de l'enseignement de l'histoire des tziganes : discriminations, persécutions, et génocide tzigane : historiographie des discours des historiens
- Projection du film d'Anna Pitoun et Valérie Mitteaux, réalisatrices : Des poules et des grosses voitures, et rencontre avec les réalisatrices

FÉVRIER

Mardi 4 février :

Spectacle/ Concert : Miguel , Viento del pueblo par Vicente Pradal et Coraly Zahonero

Lundi 24 février :

Terre de Mémoires à la Maison de Ma Région d'Auch

Lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 février

Dans le cadre des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Retirada et de la suite du projet Terre de Mémoires, diffusion de Miguel, Viento del pueblo hors-les-murs pour 3 partenaires du réseau à Noé, Septfonds et Mende

Du 24 au 27 février

Résidence de la Compagnie Provisoire mêlant danse, théâtre et architecture autour d'un triptyque (On peut détourner le regard, Marcher et Duch) autour de L'élimination, témoignage du cinéaste Rithy Panh et de l'écrivain Christophe Bataille sur le génocide cambodgien.

Jeudi 25 février

Nuit Du Mémorial : Gérard Noiriel (sous réserve)

MARS

Jeudi 5 et vendredi 6 mars

Spectacle/ Conte : Rachid Bouali Sans laisser de traces

Mercredi 25 et jeudi 26 mars

Journées d'études dans le cadre du 80ème anniversaire de la CIMADE avec

- Denis Peschanski, historien, Président du Conseil Scientifique du Mémorial
- Christophe Deltombe, Président de la CIMADE
- Olivier Abel, philosophe, professeur de philosophie et d'éthique à la faculté de théologie de Montpellier
- Mathilde Pette, Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Perpignan, spécialiste en sociologie du militantisme, de l'engagement et du monde associatif et militant
- Anne Boitel, docteure en histoire, auteure d'une thèse sur l'action de la CIMADE à Rivesaltes entre 1941 et 1942.

Mercredi 25 mars :

Soirée littéraire avec Patrick Cabanel auteur d'un ouvrage sur Les Cévennes, terre d'accueil pour les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, animée par le Centre Méditerranéen de Littérature

Jeudi 26 mars:

Rencontre avec Damien Carême, ancien maire de Grande Synthe, député européen : La responsabilité d'un élu face au drame des réfugiés (sous réserve)

AVRIL

Jeudi 23 avril :

Nuit du mémorial : Pierre Rosanvallon (sous réserve)

Samedi 25 avril

Dans le cadre de la journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation

Soirée Ceija Stojka

- *Lecture théâtrale Je rêve que je vis, libérée de Bergen Belsen, par la compagnie Lanicolacheur, d'après les dessins et témoignages de Ceija Stojka, fille d'une famille rom d'Europe centrale déportée à Auschwitz-Birkenau, Ravensbrück et Bergen Belsen à l'âge de 6 ans*
- *Projection du film de Karine Berger Ceija Stojka, portrait d'une romni*

En parallèle à cette soirée, exposition des travaux réalisés par les collégiens du département des Pyrénées orientales autour de la vie et de l'œuvre de Ceija Stojka.

Jeudi 30 avril:

Soirée littéraire Alain Mabanckou, en partenariat avec le CML (sous réserve)

MAI

Mardi 5 mai :

Jeunes et Citoyens

Présentation du spectacle itinérant réalisé par les lycéens des CVL de lycées du département des Pyrénées Orientales autour d'un projet mené par des journalistes et une metteuse en scène, Aurélie Ruby, sur la relation des jeunes aux media, suivie d'un échange avec le public

Mardi 12 mai :

Rencontre/Témoin : Marcel Loeffler, descendant d'une famille tsigane internée à Rivesaltes

Jeudi 14 mai :

Spectacle/Concert : Anthologie, jazz manouche

Vendredi 29 et samedi 30 mai

Sortie de résidence scientifique mené par Paul Morin, doctorant en sociologie au CEVIPOF sur Les guerres d'Algérie : enjeux de mémoire dans la socialisation politique des jeunes, chargé de mission sur les mémoires de la guerre d'Algérie à l'ONACVG

Présentation des travaux réalisé dans le cadre de cette résidence par les jeunes, accompagnée d'un spectacle déambulatoire en lien avec la résidence, Tleta, de Djamel Afnaï

JUIN

Du 9 juin juin ou samedi 13 juin:

Résidence de la Compagnie provisoire

Samedi 13 juin :

Spectacle/ Théâtre : Compagnie Provisoire (sortie de résidence)

Présentation de L'élimination, troisième partie, Duch

JUILLET

Lever de soleil : en partenariat avec avec le festival Radio France

Concert Radio France sur le thème de La Méditerranée

AOÛT

Vendredi 21 août :

Lever de soleil Compagnie Provisoire (en cours)

Automne 2020

La programmation de la saison 2020/2021 sera articulée autour de la place des femmes dans l'histoire du camp de Rivesaltes, plus particulièrement sur leur engagement dans les Œuvres de Secours. Cette

thématique abordera également tout au long de la saison la question des femmes engagées dans le monde d'aujourd'hui.

Elle répondra enfin au nouveau PSAC du Mémorial pour les 3 prochaines années et reprendra :

- Les résidences de scientifiques et d'artistes
- Les rencontres cinématographiques Écrans/Mémoires
- Les soirées rencontres : Nuits du Mémorial, soirées littéraires...
- La reconduction d'un grand concert fédérant les publics en septembre
- La programmation liée à des manifestations nationales : Les Journées Européennes du Patrimoine, La Nuit de la lecture
- Les projets spécifiques en direction de la jeunesse : Jeunes et citoyens, Ambassadeurs de la mémoire de la Shoah, Jeunes européens
- Les rendez-vous scientifiques : journées d'études, colloques, rencontres/Témoins
- La programmation hors-les-murs : Terre de mémoires, Écrans/Mémoires
- Le concert Radio France
- Les levers de soleil
- Les journées de formation des enseignants
- La politique éditoria

BUDGET DETAILLE PROGRAMMATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE 2020

EVENEMENT	PREVISIONNEL
RESIDENCE THEATRE	10 000,00 €
RESIDENCE ARTS PLASTIQUES	10 000,00 €
RESIDENCE SCIENTIFIQUE	4 000,00 €
RESIDENCE ECRITURE	4 000,00 €
SPECTACLE "MIGUEL , VIENTO DEL PUEBLO"	3 000,00 €
SPECTACLE "SANS LAISSER DE TRACES"	5 000,00 €
SPECTACLE MARCEL LOEFFLER	5 000,00 €
FORMATIONS	7 000,00 €
COLLOQUES / SEMINAIRES	2 000,00 €
3 NUITS DU MEMORIAL	6 000,00 €
UN LIVRE, UNE HISTOIRE	4 000,00 €
NUIT DE LA LECTURE	4 000,00 €
RENCONTRE TEMOIN	2 000,00 €
2 LEVERS DE SOLEIL	4 000,00 €
FESTIVAL RADIO France	3 000,00 €
EXPOSITIONS TEMPORAIRES	40 000,00 €
EXPOSITIONS GALERIES	10 000,00 €
ECRANS / MEMOIRES	25 000,00 €
JOURNEES D'ETUDES	10 000,00 €
JEUNES ET CITOYENS	20 000,00 €
TERRE DE MEMOIRES	20 000,00 €
VOYAGES D'ETUDES ET SEMINAIRES	8 000,00 €

EDITIONS	30 000,00 €
MISSIONS SCIENTIFIQUES	30 000,00 €
événements except 4eme trim	36 000,00 €
TOTAL	302 000,00 €

La question est posée de la possibilité d'une collaboration avec le Théâtre de l'archipel.

Le mémorial et l'archipel sont deux établissements qui ne sont sur la même temporalité dans la mise en place de la saison culturelle ni sur les mêmes enjeux.

Cependant, un évènement annuel récurrent, comme avec le festival Radio France, pourrait être organisé.

Une telle collaboration serait intéressante même s'il ne faut pas en attendre forcément des retours en terme de public.

La question est également posée de l'évocation de la guerre d'Algérie au regard des commémorations qui auront lieu en 2022. La programmation 2020 va amorcer un travail avec la fondation Maginot.

Une réunion de travail va être organisée avec les autres directions de la Région afin de faire émerger de nouveaux partenariats et/ou de nouveaux projets.

> adopté à l'unanimité

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019**

Délibération 17/2019: Débat d'Orientations Budgétaires

Considérant :

L'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B)

Le D.O.B ne constitue pas un acte budgétaire au sens d'une autorisation d'engager des dépenses ou de percevoir des recettes.

Le D.O.B doit aboutir à la définition des priorités et a pour objectif de fournir les indications générales selon lesquelles sera préparé le budget primitif.

Le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires.

Débat d'Orientations Budgétaires

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°92-125 du 6 février 1992, l'élaboration du budget primitif doit être obligatoirement précédée d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le DOB détermine les équilibres budgétaires et les choix majeurs qui y sont liés.

Il définit les priorités en matière d'enveloppes et de limites dans lesquelles le budget lui-même sera établi. Il donne lieu à délibération sans avoir de caractère décisionnel et fournit les indications selon lesquelles sera préparé le budget primitif.

Le Contexte

L'année 2019 restera marquée par la célébration du 80^{ème} anniversaire de la Retirada. La présentation de l'exposition Paul Senn, la programmation d'événements spécifiques (concert sur le toit, Terre de mémoires, Avant-première du film Josep...) renforcés par une communication plus importante, notamment grâce à la Région et au Département des Pyrénées Orientales, ont permis une plus grande visibilité du Mémorial qui se traduit par une augmentation de la fréquentation.

Même si l'année n'est pas terminée, on espère dépasser fin 2019 les 50 000 visiteurs, avec une fréquentation toujours accrue des jeunes (aujourd'hui +21% par rapport à 2018)

Le compte de résultat 2018 affichait un déficit de 50 000 euros, mais les réserves constituées sur les deux premières années de fonctionnement de l'EPCC (en raison de dépenses réduites en personnel et charges de fonctionnement avant l'ouverture au public), ont permis d'absorber ce déficit en maintenant les réserves au niveau préconisé par le payeur. (c'est-à-dire les 4 mois de trésorerie nécessaires à un établissement de notre catégorie.)

Le Conseil d'administration en votant le budget primitif 2019, avait approuvé, un programme d'activité ambitieux, entraînant des dépenses exceptionnelles en raison du programme lié aux commémorations de la Retirada, tout en veillant à maintenir l'équilibre financier de l'EPCC.

Les principales masses budgétaires de l'EPCC Mémorial se présentent ainsi :

Les charges courantes de fonctionnement représentent : environ 23% (pas d'augmentation notables depuis 3 ans.

Les activités (programmation/éditions/études et recherches/action culturelle) : environ 18%

La communication : 8%

Le personnel : 44%

Les contributions des deux collectivités contributrices représentent 69% des recettes (Région Occitanie 45% - Département P.O. 24%)

Les subventions sur projet = 15%

Recettes propres = 15%

- On peut constater que l'apport des deux collectivités contributrices couvrent globalement les charges courantes de fonctionnement et le coût du personnel
- Les subventions et les recettes propres couvrent l'activité et la communication

Des dépenses de fonctionnement stabilisées

Malgré des dysfonctionnements du système de climatisation du bâtiment, la consommation des fluides, de la maintenance du bâtiment, de l'entretien des espaces extérieurs sont maîtrisés.

Les charges de personnels sont également stables. L'effectifs a bien sûr augmenté sur les 3 dernières années mais il s'agit d'une évolution justifiée par le développement de l'activité d'un établissement qui vient de fêter ses 4 années d'ouverture.

Des mouvements dans l'équipe : départ de deux personnes et arrivée d'une nouvelle chargée de communication

L'équipe du Mémorial est actuellement composée de 19 personnes représentant 17 ETP, dont 14 agents de la fonction territoriale, 3 CDD et 1 contrat CIFRE (jusque fin 2019)

Le dernier CA a rappelé qu'il est aujourd'hui nécessaire de donner des perspectives d'évolution à l'équipe.

La majorité des agents relève de la catégorie C, alors qu'on constate :

- Un niveau d'engagement et de responsabilité relevant de catégories supérieures,
- Un niveau de formation dans l'ensemble élevé (bac+4/+5)

Si l'ouverture d'un établissement comme celui-ci nécessite prudence et adaptation, il convient, sans s'affranchir des nécessités d'une gestion rigoureuse de l'argent public, de se fixer des perspectives ambitieuses de développement, afin d'assumer en qualité et en quantité une activité exponentielle. Pour cela, il conviendrait de :

- Permettre au Mémorial de travailler une stratégie de développement des ressources humaines propres à motiver une équipe engagée en dégagant des possibilités de faire évoluer certains agents vers une meilleure reconnaissance de leur engagement, niveau de responsabilité et qualification.
- Compléter l'équipe par le recrutement, comme pour la communication, d'un responsable des activités scientifiques et culturelles.

L'EPCC s'attache à optimiser au mieux le soutien que lui apportent :

- Les services de la Région (Directions des bâtiments, de la Communication, de l'Enseignement, de la Culture et du Patrimoine, Communication, du tourisme, la Commande Publique),
- Ceux du Département (Gestion paies, Comptabilité, Téléphonie, Informatique, Communication, Tourisme, Transport)
- Sans oublier la Perception de Rivesaltes qui est un appui important en conseil pour la gestion du Mémorial.

Les recettes

Contributions

Le montant des contributions de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales en 2020, est espéré au même niveau qu'en 2019.

Financement des actions

Il est systématiquement recherché des financements particuliers pour la mise en œuvre du projet scientifique, artistique et culturel. Les conventions pluriannuelles avec la Dilcrah et la DMPA sont renouvelées.

Le Mémorial n'a pas encore fait appel à toutes les financements auxquels il peut prétendre. En 2020, par exemple, un dossier sera présenté pour l'édition du catalogue de l'exposition permanente auprès de La FMS (Fondation pour la mémoire de la Shoah)
La recherche de financements européens se poursuivra. Depuis 2018, Les Rencontres annuelles des Jeunes européens ont reçues le soutien d'Erasmus+ (idem en 2019).

Le Mémorial Itinérant – ce projet a reçu l’avis favorable du Comité de programmation Leader Vallée de l’Agly pour un montant de 28 160€.
Nous travaillons pour 2020, à la signature d’une convention avec la Fondation Yahad In Unum qui s’assortira de moyens.

Les recettes propres

Billetterie :

La fréquentation en 2019 est en augmentation :

Aujourd’hui +15% de visiteurs et +28% sur le CA des recettes billetterie.

La politique tarifaire du Mémorial est très incitative (accès gratuit au site, tarifs modestes pour le droit d’accès aux exposition 8€ et 5€ et gratuité jusqu’à 18 ans.

La Librairie dégage un CA en augmentation (+35%) et le Café (+35%).

Le Mémorial est d’abord un lieu d’éducation et de transmission. Comme tout établissement public, il doit rechercher le meilleur équilibre financier, mais il est important de considérer également que la nature de son projet et de ses missions, impacte son économie. La recherche de financements complémentaires dans le cadre du mécénat reste une possibilité qu’il faudrait travailler.

En conclusion, Il est proposé aux membres du conseil d’administration de l’EPCC de construire le budget 2020 avec un égal souci de la prudence aux années précédentes, mais avec l’ambition, pour continuer son développement. Le budget primitif 2020 dont vous trouverez donc un avant-projet en annexe sera en légère augmentation par rapport à 2019.

BUDGET PREVISIONNEL 2020			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES
EXPLOITATION COURANTE		CONTRIBUTIONS PUBLIQUES EPCC	
<i>Functionnement</i>		Région Occitanie contribution actuelle	735 000
Fluides	125 000	Conseil Départemental 66 contribution actuelle	395 000
Achats	30 000	TOTAL CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	1 130 000
Assurances	13 000		
Maintenance	60 000		
Nettoyage des Locaux	60 000	Financement Etat - DILCRA	150 000
Services extérieurs et autres	90 000	Financement Etat - DMPA	25 000
Total Functionnement	378 000	Financement Etat - DRAC	7 000
PROJET CULTUREL / SCIENTIFIQUE / EDITION / RECHERCHE	302 000	Financement ERASMUS - Projet LEADER	25 000
COMMUNICATION		Financement Région - Terre de Mémoires	5 000
COMMUNICATION GENERALE	55 000	Financement - Fondation de la Mémoire de la SHOAH	20 000
COMMUNICATION PROJET CULTUREL	30 000		
COMMUNICATION PUBLICITE	42 000	BILLETTERIE	200 000
COMMUNICATION TOURISME	19 000	LIBRAIRIE	60 000
TOTAL COMMUNICATION	146 000	CAFE	20 000
LIBRAIRIE	55 000		
CAFE	15 000	SUBVENTION CIFRE	14 000
TOTAL EXPLOITATION COURANTE	896 000		
PERSONNEL	740 000		
Dotations aux amortissements	20 000		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 656 000	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 656 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES
ACQUISITIONS	20 000	AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS	20 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 000	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 000
TOTAL GENERAL DEPENSES	1 656 000	TOTAL GENERAL RECETTES	1 656 000

Pour les activités, la recherche de financements spécifiques est toujours la priorité.

Au delà des contributions de la Région et du CD66, le mémorial bénéficie de subventions de :

- ***La DILCRAH : subvention attribuée par convention mais également sur projets***
- ***La DPMA : subvention attribuée sur projets***
- ***La DRAC, subvention attribuée sur projets***

Pour les éditions, des subventions/ des financements peuvent être obtenus, comme par exemple via la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Un travail doit être mené pour obtenir une contribution de l'Etat (en particulier le Ministère des Armées) dans le cadre du fonctionnement général du mémorial.

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019**

Délibération 18/2019: Subvention DRAC

Considérant :

Dans le cadre du programme des actions menées par la structure, le Mémorial du Camp de Rivesaltes présente une demande de subvention pour l'opération « photographier l'exil d'hier et d'aujourd'hui » dans le cadre du Plan Départemental d'Education Artistique et Culturel (PDEAC) auprès de la DRAC OCCITANIE pour un montant de 7000€ .

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- D'autoriser la directrice à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention
- D'inscrire la recette au budget de la structure

Le projet mené, avec deux collègues du département et CL.BELIME – président de FOTOLIME dans le cadre du PDEAC , aura pour cadre la photographie.

Ce projet va permettre de nouer des relations plus solides avec les enseignants grâce à ce projet plus ambitieux que de coutume.

> adopté à l'unanimité

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019**

Délibération 19/2019: Présence d'un représentant de la DILCRAH avec voix consultative au Conseil d'administration de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

Considérant :

Depuis l'ouverture du Mémorial du Camp de Rivesaltes, la DILCRAH apporte son soutien financier aux actions menées par l'EPCC en matière d'éducation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et les haines LGBT.

A ce titre, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la présence d'un représentant de la DILCRAH au conseil d'administration de l'EPCC.

Ce représentant ne disposera qu'une d'une voix consultative

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- de valider la présence d'un représentant de la DILCRAH, avec voix consultative, au Conseil d'Administration de l' EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes

il apparaît comme évident à l'ensemble des membres du CA qu'un représentant de la DILCRAH siège au Conseil d'Administration du Mémorial .

Il reste maintenant à organiser une signature publique de cette nouvelle convention triennale entre la DILCRAH et l'EPCC.

> adopté à l'unanimité

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019**

Délibération 20/2019 : Décision Modificative n°2-2019

Considérant :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la Décision Modificative suivante :

- **5 000 € du Chapitre 21** – Immobilisations corporelles **à destination du Chapitre 20** – Immobilisations incorporelles en vue de couvrir l'acquisition des droits de diffusion de l'œuvre JOSEP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- de valider la Décision Modificative ci-dessus :
- **5 000 € du Chapitre 21** – Immobilisations corporelles **à destination du Chapitre 20** – Immobilisations incorporelles en vue de couvrir l'acquisition des droits de diffusion de l'œuvre JOSEP.

Dans le cadre de la participation du mémorial au film JOSEP, celle-ci concerne aussi les droits d'auteur qui doivent être inscrits au chapitre 21 .

> adopté à l'unanimité

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019**

Délibération 21/2019 : tarifs complémentaires pour le café

Considérant :

Dans le cadre du fonctionnement du café du Mémorial, il convient de compléter la liste des produits et des tarifs des articles qui seront vendus dans cet espace.

Les articles et tarifs sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter les grilles tarifaires présentées en annexe de la présente délibération.
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

Avec ces nouveaux produits, il s'agira de rendre le café plus attractif et de répondre aux mieux aux demandes des clients ; de même , une diversification des partenaires du café pourrait être étudiée. il est à noter que les tarifs n'avaient pas été augmenté depuis 2015.

Annexe à la délibération 21/2019

Article	Prix actuel	nouveau prix
Café expresso	1.40	1,50
Café long	1.50	1,50
Café décaféiné	1.40	1,50
Noisette	1.60	1,70
Café crème		2,00
Thé au lait		2,00
Thé Infusions	1.80	2,00
Chocolat	2.00	2,50
Eau plate	1.00	
Eau pétillante	1.00	1,50
Jus de fruits	2.50	
Sodas	2.00	
Bière classique	2.80	3,00
Bière inédite	3.50	

Rousquilles (boite de)	3.50	
Mini-rousquilles (sachets de)	3.00	
Croquants (boite de)	4.00	
Mini-croquants (sachets de)	3.50	
Café/Thé/Chocolat douceur (boisson+1 rousquille+1 croquant)	2.20	2,50
Assiette salée	6.50	7,50
Assiette sucrée	3.00	
Tarte salée	4.00	
Tarte sucrée	4.00	

nouveaux articles	Prix en €
GASPACHO	3
FONDANT AU CHOCOLAT	4
Salade de fruits	3
Tortilla	4
Bière pression	2,5
Tarte tatin	4

> adopté à l'unanimité

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019
Délibération 22/2019: tarif de location audio guides pour les scolaires

Considérant :

A compter du 7 novembre 2019 , des audios guides (français, espagnol, catalan, allemand et langue des signes) seront proposés pour les visites réalisées dans le cadre scolaire
Il convient de définir un tarif pour la location des audio guides dans ce cadre.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration un prix forfaitaire de 60€/ classe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le prix forfaitaire de 60€/classe
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

Lors du dernier CA, le tarif public, de 3€/personne, a été voté.

Le mémorial accueille beaucoup de scolaires mais l'équipe de médiation ne pas prendre en charge plusieurs classes en même temps et donc parfois certaines demandes de visites ne sont pas pourvues.

Deux solutions s'offrent au mémorial :

1/ recruter des médiateurs, ce qui augmenterait les charges de personnel

2/ proposer aux classes un audioguidage qui permettra au professeur de s'adresser à l'ensemble du groupe-classe + un temps de médiation en fin de visite.

Un temps de formation pour les professeurs intéressés sera proposé pour cette année scolaires 2019/2020 et l'accueil des 1° classes avec ce dispositif est prévu à la rentrée 2020.

Ce dispositif permettra également d'accueillir des visites plus autonomes avec des professeurs qui pourraient venir faire cours directement au mémorial.

➤ *adopté à l'unanimité*

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019
Délibération 23/2019: Modification du taux des indemnités kilométriques et des indemnités de mission pour les intervenants

Considérant :

Dans le cadre du fonctionnement du conseil d'administration et des activités de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, il convient de modifier les taux de prise en charge des frais engagés par :

- des membres du conseil d'administration (hors les représentants des collectivités territoriales fondatrices dont les frais seront pris en charge par leur collectivité respective),
- des intervenants,
- des artistes
- et toute autre personne invitée par la structure.

Seront remboursés aux taux déterminés selon l'arrêté du 26/02/2019

- indemnités kilométriques
- indemnités de mission (nuitée, repas)

Seront remboursés au réel :

- les frais de transport : train, avion, frais de péage, parking, transport en commun, taxi

Ces nouveaux taux d'indemnités interviendront selon le tableau présenté en annexe à la présente délibération. Ces montants seront réévalués en fonction de l'évolution des textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- de la prise en charge des frais engagés par des membres du conseil d'administration (hors les représentants des collectivités territoriales fondatrices dont les frais seront pris en charge par leur collectivité respective), des intervenants, des artistes et toute autre personne invitée par la structure. , dans les conditions indiquées dans le tableau présenté en annexe de la délibération,
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget de la structure ;

Il s'agit des mêmes tarifs que ceux appliqués au personnel , mais une délibération spécifique pour les intervenants extérieurs doit être votée.

> adopté à l'unanimité

Annexe à la délibération 23/2019

Seront remboursés :

- les frais de transport : indemnités kilométriques, frais de péage, parking, transports en commun sur justificatifs
- les indemnités de repas d'un montant forfaitaire de 15.25€/repas
- l'indemnité de mission au titre de l'hébergement d'un montant forfaitaire de 60€ (Paris + Province confondus). L'indemnité de nuitée correspond à la nuit d'hôtel + le petit déjeuner. L'indemnité journalière correspond à une nuit d'hôtel + 2 indemnités de repas (midi et soir).

- indemnités kilométriques :

LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2001 À 10000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins (métropole)	0,29	0,36	0,21
Véhicule de 6 CV et 7 CV (métropole)	0,37	0,46	0,27
Véhicule de 8 CV et plus (métropole)	0,41	0,5	0,29
LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	MOTOCYCLETTE (cylindrée supérieure à 125 cm³)	VÉLOMOTEUR et autres véhicules à moteur	
métropole	0,14	0,11	

- frais d'hébergement et repas

France métropolitaine	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
hébergement	70,00 €	90,00 €	110,00 €
déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
diner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

Règles d'indemnisation kilométrique

Conformément aux textes en vigueur, c'est sur la base de la distance entre la commune de la résidence administrative et la commune du lieu de mission que s'effectue le remboursement.

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 Novembre 2019**

Délibération 24/2019: tarif prix de vente des ouvrages « récits et témoignages »

Considérant :

Il convient de modifier le prix de vente de l'ouvrage « Rivesaltes, des familles de harkis, un camp de relégation Septembre 1962-décembre 1964 » par Fatima BESNACI LANCOU.

En effet, le tarif du livre est fixé, dans le cadre du marché signé avec l'éditeur, selon le nombre de pages.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration que cet ouvrage soit vendu au prix unitaire de vente de 16€, qui correspond aux conditions du marché pour un ouvrage de 175 pages, et que cette délibération annule et remplace la délibération prise lors du dernier Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- D'adopter le prix unitaire de vente de 16€ pour l'ouvrage « Rivesaltes, des familles de harkis, un camp de relégation Septembre 1962-décembre 1964 » par Fatima BESNACI LANCOU.
- D'annuler et remplacer la délibération 13/2019 du 18 avril 2019
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

> adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1/ dans le cadre des marchés de la librairie et de la fourniture d'électricité, une CAO doit être réunie ; celle-ci pourrait être organisée avant le prochain CA qui devrait avoir lieu le 6/12/19.

2/ l'abri pique-nique a été livré en septembre 2019

3/ Convention Yahd In Unum

cette fondation internationale, dirigée par le Père Patrick DESBOIS, travaille sur le thème de la « shoah par balles » mais également auprès de la communauté Yézidis en mettant en place des lieux d'accueil pour les femmes et les enfants.

Dans le cadre de cette convention, le mémorial bénéficiera :

- du prêt de l'exposition « mémoire rom »
- de l'organisation au mémorial, par la fondation, deux séminaires de formation de professeurs européens
- d'un partenariat scientifique
- de l'organisation au mémorial, par la fondation, de journées scientifiques
- de colloques à l'université Paris Sorbonne et de Strasbourg

Le mémorial deviendrait ainsi l'antenne française de Yahad In Unum.

4/ Convention avec le Mémorial de la Shoah

il s'agit de renouveler notre convention de partenariat dans le cadre des ambassadeurs de la mémoire de la shoah, projet pour lequel le mémorial travaille également avec un lycée du département.

Un travail sur une figure de l'engagement dans la région Occitanie est aussi prévu par le biais d'ateliers itinérants.

Fin de la séance à 11H00.

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes

**Conseil d'Administration
Du mercredi 17 avril 2019 – 15H30**

Au Mémorial du Camp de Rivesaltes

Etaient présents :

Pour le Conseil Régional

Mme Eliane JARYCKI
M. Patrick CASES
M. Guy ESCLOPE

Pour le Conseil Départemental

MME Hermeline MALHERBE
M. Remi LACAPERE

Personne qualifiée

Mme Isabel ALTADILL CHICHET
Mme Geneviève ERRAMUZPE

Représentant du personnel

M. Philippe JOUANNY

Excusés :

Mme Carole DELGA
Mme Dominique SALOMON
Mme Ségolène NEUVILLE
Mme Anne LAUVERGEON
M. Jean Claude GAYSSOT
M. Serge KLARSFELD
M. Denis PESCHANSKI

Etaient invités :

Agnès SAJALOLI
Françoise ROUX
Carole MARTINEZ

Adoption du PV de la séance du jour

> adopté à l'unanimité

Adoption du Procès- Verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2018

> adopté à l'unanimité

Délibération 1/2019: Rapport d'activités 2018

Considérant le rapport d'activités 2018 présenté par la direction du Mémorial du Camp de Rivesaltes, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver le rapport d'activités 2018 tel que présenté en annexe

Les membres du CA soulignent que le rapport d'activités est clair, précis et pédagogique.

Lecture est donnée des points principaux : analyse détaillée de la fréquentation par âge et par origine,

Légère augmentation de la fréquentation globalement mais nécessité de faire progresser la fréquentation adulte, nécessité d'attirer de nouveaux publics en faisant rayonner le mémorial dans toute la Région, y compris dans les départements ruraux limitrophes, et pour cela développer une communication adaptée.

➤ **adopté à l'unanimité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019

Délibération 2/2019: Approbation du compte administratif 2018

Considérant : A la présentation du compte administratif 2018 reprenant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- de voter le compte administratif 2018
- d'arrêter les résultats définitifs

On constate un déficit de 50 000€ au compte administratif.

Néanmoins les charges d'exploitation courantes sont contenues et les dépenses liées aux charges de personnel sont également maîtrisées.

Le projet culturel et scientifique connaît un dépassement ; en effet, en cours d'année 2018, le mémorial a été sollicité pour devenir co-producteur du film Josep, réalisé par Aurel et produit par les Films d'Ici Méditerranée.

Ce film, consacré à la vie de Josep BARTOLI, est un projet dans lequel le mémorial s'est largement investi (scénario, centre de ressources, iconographie...)

A ce titre, le mémorial bénéficie d'un programme d'actions culturelles et de la première « avant-première » du film gratuitement pour son public.

La Présidente intervient pour demander comment éviter à l'avenir que le conseil d'administration découvre des dépenses exceptionnelles comme celle-ci au moment du vote du compte administratif. L'intérêt du mémorial a participé à un tel film n'est pas remis en question, néanmoins les engagements de dépenses qui s'ajoutent au programme d'activités voté, doivent faire l'objet d'une décision modificative.

L'équipe de direction du mémorial propose, pour répondre aux attentes de la Présidente, de présenter dorénavant la programmation avec un budget prévisionnel par action et de transmettre aux services de la Région et du Département, trimestriellement, une situation arrêtée des engagements de dépenses de l'année en cours.

Concernant le personnel, la Présidente intervient pour rappeler que la question des RH du mémorial a déjà été évoquée lors de précédents CA.

En effet, il est à noter que dans l'équipe, certains agents qui occupent des postes de catégorie C, assument des responsabilités bien supérieures à ce qu'on est en droit de leur demander.

La Présidente souligne que ce problème, qui date de la création de l'EPCC, doit faire l'objet d'un travail avec le service des RH de la Région, comme cela a été souhaité lors de précédents CA pour envisager des perspectives d'évolution au personnel et étudier les conséquences budgétaires ces évolutions programmées sur plusieurs années. Dans une petite structure comme l'EPCC, - de 20 agents, le bon positionnement de chaque agent est encore plus déterminant pour garder la motivation de l'équipes et éviter les départs.

Plusieurs hypothèses de travail seront envisagées accompagnées d'un budget.

➤ **adopté à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 3/2019: Approbation du compte de gestion 2018

Considérant : Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Payeur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Que l'ensemble des écritures est convenable,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- De valider l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Payeur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

➤ **adopté à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 4/2019 : Affectation du résultat de l'exercice 2018

Considérant : Le Conseil d'Administration doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement et du résultat de la section d'investissement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Résultat exercice 2018 fonctionnement = - **50 392.34 €**
- Résultat exercice 2018 investissement = - **3 130.61 €**

- Les résultats reportés l'année dernière :

- Fonctionnement 002 : **863 849.79 €**
- Investissement 001 : **- 170.13 €**

- Résultat de clôture :

- Fonctionnement $863\,849.79 - 50\,392.34 =$ **813 457.45 €**
- Investissement $- 170.13 - 3\,130.61 =$ **- 3 300.74 €**

- Section de Fonctionnement

- **002** : Recette excédant à reporter, **810 156.71 €** à répartir en dépenses au :
- **011** : Charges exploitation courante : **275 000 €**
- **012** : Charges du personnel : **40 000 €**
- **022** : Dépenses imprévus : **295 106.71 €**
- **65** : Charges diverses de la gestion courante (Arrondi PAS) : **50 €**
- **67** : Charges exceptionnelles : **200 000 €**

- Section d'Investissement

- **001** : Déficit d'investissement reporté **3 300.74 €**
- **106B** : Affectation de résultat : **3 300.74 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- De valider l'affectation des résultats comme indiquée ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tout document se rapportant à ces affectations.

Malgré son absence, le Payeur a tout de même fait part de ses préconisations en terme de budget ; en effet, il préconise que nous ne descendions en dessous de 600 000€ d'excédent reporté , soit ne pas descendre en dessous de 4 mois de fond de roulement.

➤ **adopté à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 5/2019 : Décision modificative n°1-2019: Affectation des résultats

Considérant : Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES COURANTES	275 000 €	002	EXCEDENT REPORTER	810 156.71 €
012	CHARGES DU PERSONNEL	40 000 €			
022	DEPENSES IMPREVUES	295 106.71 €			
65	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	50,00 €			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 000 €			
TOTAL		810 156.71 €	TOTAL		810 156.71 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTER			AFFECTATION DE RESULTAT	
001		3 300.74 €	1068		3 300.74 €
<u>TOTAL</u>		3 300.74 €	<u>TOTAL</u>		3 300.74 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- De valider la Décision Modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessus

➤ **adopté à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 6/2019: Pré-programmation scientifique, artistique, culturelle de la saison 2019/2020

Considérant : La pré-programmation culturelle, scientifique et artistique pour la saison 2019/2020 proposée par la Directrice, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- D'approuver la pré-programmation culturelle, scientifique et artistique pour la saison 2019/2020 présentée en annexe à la présente délibération
- D'inscrire les dépenses et les recettes afférentes au budget de la structure

Annexe à la délibération 6/2019

PRÉ-PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA SAISON 2019 / 2020

SITUATION DU MCR

- Programmation globalement trouvée dans sa cohérence et cadrée sur ses temps forts
- Publics plutôt aux rendez-vous des activités scientifiques, artistiques et culturelles proposées
- Politique de médiation en direction des publics jeunes et scolaires structurée et qui commence à porter ses fruits
- Travail de rayonnement du MCR engagé sur les territoires, notamment avec le projet *Terre de Mémoires* : résultats encourageants (3000 visiteurs pour Argelès, Perpignan, Bram, Brens, Septfonds) mais qui doivent être encore développés

Le MCR est aujourd'hui dans une phase de développement de son projet qui lui permet d'aborder la prochaine étape de son rayonnement et de renforcer son action à l'échelle des territoires.

PERSPECTIVES 2019/2020

1^{er} Objectif prioritaire : gagner en audience sur les territoires du département des Pyrénées Orientales et de la Région Occitanie par la poursuite de la politique de développement engagée via :

1. La diffusion de l'exposition *Terre de Mémoires* jusqu'en janvier 2020 à Septfonds, Mende, Noé, Portet sur Garonne, Saint Cyprien, Le Barcarès, Agde, Lannemezan, Varilhes
2. La création de nouveaux outils d'animation des territoires :

- 2 nouvelles expositions itinérantes :
 1. duplication de l'exposition *Terre de Mémoires* pour les Maisons des Régions
 2. création d'une nouvelle exposition *Le Mémorial itinérant* sur les valeurs positives de la citoyenneté à partir des œuvres de secours à Rivesaltes
 - accompagnement de ces expositions par des conférences *Histoire et mémoires* menées par des membres du Conseil Scientifique ou des personnalités
 - *Un livre/une histoire* : conférences et lectures diffusables sur les librairies, médiathèques, etc...(ex *Sauramps* et *Ombres blanches*)
 - développement de projets avec des universités (notamment Montpellier, Toulouse, Nîmes, Albi) et des établissements scolaires (notamment Agde, Pézenas, Carcassonne, Saint Gaudens, Cugnaux, Pamiers, Foix, La Salle, Mende, Caussade, Perpignan, Saint Cyprien, Montauban, Ille sur Têt, Elne, Arreau, Gaillac, Argelès sur Mer, Font Romeu, Blagnac).
3. La construction de nouveaux partenariats avec :
- La fondation Yahad in Unum:
 - formation de professeurs européens sur l'enseignement de l'Histoire
 - journées d'études sur l'enseignement de l'Histoire et les usages politiques de la mémoire
 - ateliers philosophiques et citoyens
 - Le Rectorat de l'Académie de Toulouse :
 - organisation de stages de formation pour les professeurs
 - menée de projets avec des lycées (cf liste précédente)
 - Le Mémorial de la Shoah/Toulouse:
 - projets conjoints sur la Mémoire de la Shoah : visites du MCR, stages de formation, projets pédagogiques, ateliers, conférences, expositions...
 - voyages à Auschwitz pour 6 lycées de la Région Occitanie par an
 - Les directions départementales de l'ONACVG :
 - formation des enseignants des Académies de Toulouse et de Montpellier sur l'histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie
 - organisation de colloques avec des associations mémorielles liées à la guerre d'Algérie
 - La fondation Maginot sur les sauvetages de harkis en 1962

2^{ème} objectif prioritaire : mettre en place une stratégie pour augmenter la fréquentation tout public via une programmation attractive, composée de temps forts et le développement de nouveaux modules de visites.

- 1 Programmation scientifique, artistique et culturelle pour 2019 et 2020 composée de temps forts comprenant :
- Fin 2019 : Clôture de l'année commémorative du 80^{ème} anniversaire de la Retirada, avec:
 - Une rencontre/témoignage avec Augustine Biosca, fille de républicains espagnols
 - Un grand concert de Cali le 27 septembre 2019
 - Une résidence de création confiée au musicien et auteur Tomas Jimenez, Cie *El comunero* de Toulouse, avec un projet fédérateur en direction d'une trentaine d'amateurs musiciens, chanteurs, lecteurs, témoins directs et descendants de témoins, associations mémorielles, associés au concert
 - Autour du projet Josep Bartoli :
 - Exposition temporaire de certaines de ses œuvres et dessins (en cours)
 - Sortie en avant-première pour *Écrans/mémoires* du film d'Aurel Josep
 - Janvier à septembre 2020 : l'histoire et la mémoire des tsiganes, seule population qui n'a pas encore été abordée depuis l'ouverture du MCR, qui est encore aujourd'hui particulièrement ostracisée et liée à « l'encampement », et qui offre un ensemble de problématiques inhérentes au projet (témoignage et oralité, régimes de mémorialisation...), avec :
 - Une exposition temporaire Ceija Stojka, figure incontournable du génocide tsigane (écrivaine prolifique et artiste peintre d'origine rom rescapée d'Auschwitz-Birkenau, de Bergen Belsen et Ravensbrück, première femme à témoigner sur le génocide des tsiganes, créatrice de 1000 œuvres dont 130 ont été exposées à la *Maison Rouge* à Paris et qui ont eu un certain

retentissement médiatique, œuvre présentant une matière très riche qui nous permettra d'articuler beaucoup de projets (en cours)

- Une rencontre/témoignage et un concert avec Marcel Loeffler, descendant d'une famille qui a été internée à Rivesaltes, accordéoniste de jazz manouche qui a travaillé notamment avec Marcel Azzola et André Minvielle
- Des journées d'études dédiées au sort des tsiganes en France et en Europe de 1939 à 1946 et à leur situation au XXI^{ème} siècle (ostracisation, socialisation et nomadisme, citoyenneté...), articulées avec le projet *Jeunes et citoyens*
- Des *Nuits du Mémorial* présentant des personnalités notoires qui de par leurs parcours peuvent éclairer cette programmation et élargir les publics, avec comme invités pressentis Tony Gatlif (cinéaste), Patrick Boucheron (historien), Gérard Noiriel (historien de l'immigration), Florence Aubenas (journaliste), Pierre Rosanvallon (historien et sociologue), Jean Pierre Lacan (Président de SOS Méditerranée Région Occitanie), Emmanuel Filhol (spécialiste des tsiganes), en cours.

2 Développement de nouveaux modules de visites tout publics et scolaires

- En tout public
 - Mise en place d'ateliers parents enfants autour des expositions temporaires sur l'art du portrait
 - Mise en place de visites de groupes adultes sur les week-ends et les vacances scolaires
 - Mise en place de visites accompagnées de l'exposition temporaire Paul Senn
- En public scolaire
 - Développement des publics de la Catalogne du Sud : dossiers pédagogiques et visites en catalan
 - Augmentation des visites scolaires de l'exposition permanente par le dispositif tee manager des audio-guides permettant une autonomie des enseignants

3^{ème} objectif prioritaire : positionner dès 2020 le MCR comme un lieu de référence de l'histoire de la guerre d'Algérie et répondre à l'enjeu politique du 60^{ème} anniversaire de la signature des accords d'Évian en 2022 par :

1. La mise en place d'un nouveau projet scientifique :
 - création d'un nouveau *Cahier de Rivesaltes* par un collectif de scientifiques (historiens, sociologues, psychanalystes, politologues) sur les liens entre la guerre d'Algérie, le département des Pyrénées Orientales et la Région Occitanie
 - construction d'un réseau des lieux des mémoires de la guerre d'Algérie via des relations avec Ongles, l'ONACVG, la DILCRAH, la Commission Histoire, la fondation Maginot
 - travail avec les Rectorats des Académies de Toulouse et Montpellier et les établissements scolaires sur la formation des professeurs, autour du projet *Jeunes et citoyens* autour de la guerre d'Algérie
2. mise en place d'un nouveau projet *Terre de Mémoires* sur la guerre d'Algérie pour toucher de nouveaux départements du département des Pyrénées Orientales et de la Région Occitanie concernés par la guerre d'Algérie, en lien avec les associations mémorielles (Coup de Soleil, AJIR, etc...)
3. développement de projets de rencontres entre jeunes français au lycée Arago de Perpignan et de jeunes algériens du lycée français d'Alger en partenariat avec l'ONACVG et l'Institut français d'Alger (en cours)

L'ambition de cette saison 2019/200 est d'atteindre ces 4 objectifs prioritaires pour pouvoir en 2020/2021, année électorale importante, proposer une saison forte, centrée sur la place des femmes dans l'histoire du camp de Rivesaltes et dans la société contemporaine, et d'être en ordre de marche pour le prochain rendez-vous des commémorations du 60^{ème} anniversaire de la signature des accords d'Évian en 2022.

➤ **adopté à l'unanimité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du
Délibération 7 /2019 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions,
des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Propose au Conseil d'Administration de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes d'adopter les dispositions suivantes :

I/ DISPOSITION GENERALE A L'ENSEMBLE DES FILIERES

I/ LES

BÉNÉFICIAIRES

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail),
- Aux agents contractuels à temps complet, à temps partiel et à temps non complet recrutés sur des emplois permanents et qui bénéficieront du R.I.F.S.E.E.P. correspondant au groupe de fonctions de leur emploi.

II/ CONDITIONS DE CUMUL

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celle pour lesquelles un maintien est explicitement prévu :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE)

2/ MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE

I/ CADRE GENERAL

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, **une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- **Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;**
- **Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;**
- **Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.**

Ces critères seront appréciés au regard de la fiche de poste et des fonctions exercées.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

II/ CONDITIONS DE VERSEMENT

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

III/ CONDITIONS DE REEXAMEN

Le montant de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions ;
- Tous les ans ;
- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

IV/ PRISE EN COMPTE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DES AGENTS ET DE L'EVOLUTION DES COMPETENCES

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants

- Parcours professionnel de l'agent ;
- Capacité de transmission des savoirs et compétences auprès d'autres agents ou partenaires... ;
- Formations suivies ;
- encadrement et prise de responsabilité(s).

V/ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

Administrateurs Territoriaux		
Catégorie A		
Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE - Plafonds annuels
Groupe 1	Directeur	20 000 €
Groupe 2	Directeur adjoint	18 000 €

Attachés Territoriaux Catégorie A

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE – Plafonds annuels
Groupe 1	Administrateur	17 000€
Groupe 2	Chargé de conservation du patrimoine	15 000 €
	Secrétaire général	
	Chargé de communication	

Adjoint administratifs Catégorie C

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE – Plafonds annuels
Groupe 1	Assistante de direction	11 340 €
	Chargé de communication	
Groupe 2	Chargé des publics	10 800 €
	Chargé de documentation	
	Gestionnaire administratif et financier	
Groupe 3	Responsable billetterie	8 000 €
	Libraire	
	Agent d'exécution, agent polyvalent	

Adjoint techniques Catégorie C

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE – Plafonds annuels
Groupe 1	Régisseur technique	11 340 €
Groupe 2	SSIAP	10 800 €

Adjoint du patrimoine Catégorie C

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE – Plafonds annuels
Groupe 1	Médiateur culturel	8 000 €
	Action culturelle	

VI/ MODULATION DE L'IFSE DU FAIT DES ABSENCES

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés:

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'IFSE suivra le sort du traitement.

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est suspendu. Toutefois lorsqu'un congé de maladie ordinaire est requalifié en congé de ce type, les montants versés demeurent acquis à l'agent.

3/ MISE EN ŒUVRE DU CIA

I/ CADRE GENERAL

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir :

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent au vu de l'évaluation de l'année écoulée.

II/ CONDITIONS DE VERSEMENT

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre et est intimement lié à la manière de servir de l'agent.

III/ PRISE EN COMPTE DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS ET DE LA MANIERE DE SERVIR

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N-1 ou de tout autres documents d'évaluation spécifique.

IV/ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE** :

Administrateurs Territoriaux

Catégorie A

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA - Plafonds annuels
Groupe 1	Directeur	3 500 €
Groupe 2	Directeur adjoint	3 000 €

Attachés Territoriaux

Catégorie A

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA - Plafonds annuels
Groupe 1	Administrateur	3 000 €
Groupe 2	Chargé de conservation du patrimoine	2 000 €
	Secrétaire général	
	Chargé de communication	

Adjoins administratifs Catégorie C

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA - Plafonds annuels
Groupe 1	Assistante de direction	1 260 €
	Chargé de communication	
Groupe 2	Chargé des publics	1 200 €
	Chargé de documentation	
	Gestionnaire administratif et financier	
Groupe 3	Responsable billetterie	1 140 €
	Libraire	
	Agent d'exécution, agent polyvalent	

Adjoins techniques Catégorie C

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA - Plafonds annuels
Groupe 1	Régisseur technique	1 260 €
Groupe 2	SSIAP	1 200 €

Adjoins du patrimoine Catégorie C

Groupe de fonction	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA - Plafonds annuels
Groupe 1	Médiateur culturel	1 140 €
	Action culturelle	

V/ MODULATION DU CIA DU FAIT DES ABSENCES

Le CIA ne sera pas versée aux agents dont la présence effective est inférieure à 3 mois à compter de la date du précédent versement.

4/ DATE D'EFFET

La présente délibération prendra effet au 01/05/2019.

Les montants individuels de l'IFSE et du CIA feront l'objet d'arrêté individuel de Mme la Présidente de l'EPCC pris sur proposition de la Directrice.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- D'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus
- Que les primes et indemnités pourront être revalorisées dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

5/ DISPOSITIONS RELATIVES AU REGIME INDEMNITAIRE EXISTANT

A compter de cette même date, sont abrogées les dispositions des délibérations n° 18/2014 du 25/06/2014 et n° 13/2016 du 25/03/2016.

6/ CREDITS BUDGETAIRES

Il s'agit là d'une simple application du décret mais qui prend en compte la prévision de postes en lien avec l'évolution de la structure et des personnels, ce qui ne nous obligera pas à revoter le RIFSEEP le cas échéant.

➤ ***adopté à l'unanimité***

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019

Délibération 8/2019 : Détermination du ratio promus/promouvables

Considérant : En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, le ratio promus/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Conseil d'Administration précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le Conseil d'administration propose de fixer le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Le taux de promotion applicable, au sein de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé à : 100 %.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'administration décide :

- d'adopter le taux ainsi proposé.

➤ ***adopté à l'unanimité***

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019

Délibération 9/2019 : modification du tableau des effectifs - Avancements de grade 2019 et création d'un emploi permanent de chargé de communication - Poste catégorie A

Considérant : L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a introduit une nouveauté importante pour la gestion des personnels des collectivités locales en matière d'avancement de grade permettant au Conseil d'administration de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion déterminant le nombre maximum de fonctionnaires qu'il est possible de promouvoir.

Par délibération en date du 17/04/2019, le Conseil d'administration a fixé ses ratios d'avancement.

Les taux fixés n'engagent pas l'autorité territoriale à procéder au maximum des promotions.

En effet, un avancement de grade doit être pour chaque agent un élément de reconnaissance sur sa manière de servir, ses responsabilités, son expérience. Par ailleurs, l'avancement de grade doit aussi prendre en compte la nécessité d'assurer une régulation de carrière des agents sur la durée de leur vie professionnelle.

Vu les situations individuelles des agents,

Il est proposé de procéder à la création du poste suivant :

- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

- Considérant le départ d'un adjoint administratif sur l'emploi actuel de chargé de communication, il est proposé de procéder à :

- La création d'un emploi permanent de Chargé de Communication dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins de service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle supérieure à 3 ans dans la communication et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il appartient donc au Conseil d'administration d'adopter le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le nouveau tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 17/04/2019
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la structure

Les modifications majeures concernent le poste d'assistante de direction qui est promouvable au grade d'adjoint administratif 1° classe et le poste de charge de communication qui est crée en cat. A.

➤ **adopté à l'unanimité**

TABLEAU DES EFFECTIFS

Au 22/06/2018							
Cadres ou emplois	Catégorie	ETP	Effectifs pourvus TITULAIRES		Effectifs pourvus NON TITULAIRES		Motif du contrat
			Effectif	Temps de travail si non complet	Effectif	Temps de travail si non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur	A	1			1		Art 47
Attaché principal	A	1			1		Art 3-3-2°
Attaché	A	1	1				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1				
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	4	1		3	2 TNC 30H - 1 TNC 23H	Art 3-2
Sous-Total		15	8		5		
FILIERE TECHNIQUE							
Adjoint technique	C	1	1				
Adjoint technique	C	2			1		Art 3-2
Sous-total		3	1		1		
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint du patrimoine	C	2			2	1 TNC 19H	Art 3-2
Sous-total		2	0		0		
DISPOSITIF CIFRE							
Dispositif CIFRE - 3 ans	C	1			1		Art 3-3-1°
Sous-Total		1			1		
TOTAL		21	9		7		

TABLEAU DES EFFECTIFS

Au 17/04/2019							
Cadres ou emplois	Catégorie	ETP	Effectifs pourvus TITULAIRES		Effectifs pourvus NON TITULAIRES		Motif du contrat
			Effectif	Temps de travail si non complet	Effectif	Temps de travail si non complet	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur	A	1			1		Art 47
Attaché principal	A	1			1		Art 3-3-2°
Attaché	A	2	1				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	1				
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	1	1				
Adjoint administratif	C	4	2	2 TNC 30H	2	2 TNC 23H	Art 3-2
Sous-Total		17	9		4		
FILIERE TECHNIQUE							
Adjoint technique	C	1	1				
Adjoint technique	C	2	1				
Sous-total		3	2		0		
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint du patrimoine	C	2	2	1 TNC 19H			
Sous-total		2	2		0		
DISPOSITIF CIFRE							
Dispositif CIFRE - 3 ans	C	1			1		Art 3-3-1°
Sous-Total		1			1		
TOTAL		23	13		5		

Délibération 10/2019 : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité et/ou des accroissements temporaires d'activité (Délibération de principe)

Considérant : Les besoins de la structure peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité, conformément à l'article 3, alinéas 1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, il est nécessaire de permettre à la Directrice de recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 et pour une durée totale ne pouvant excéder :

- 6 mois sur 12 mois pour les contrats d'accroissement saisonnier d'activité,
- 12 mois sur 18 mois pour les contrats d'accroissement temporaire d'activité,

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'administration décide :

- d'autoriser la Directrice à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3
- d'inscrire les dépenses afférentes au budget de la structure

➤ **adopté à l'unanimité**

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 11/2019: Modification du taux des indemnités kilométriques et des indemnités de mission

Considérant : Dans le cadre du fonctionnement et des activités de l'EPCC du Mémorial du Camp de Rivesaltes, il convient de prévoir la prise en charge des frais des agents (titulaires, non titulaires, stagiaires, services civiques) lors de missions réalisées en dehors ainsi que sur le lieu de la résidence administrative et/ou familiale.

L'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les tarifs des indemnités kilométriques et des indemnités de mission ayant été modifié en date du 26 février 2019, il convient de modifier les taux appliqués aux agents de la structure

Ces nouveaux tarifs d'indemnités interviendront selon le tableau présenté en annexe à la présente délibération.

Ces montants seront réévalués en fonction de l'évolution des textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- de la prise en charge des frais des agents lors de missions réalisées en dehors ainsi que sur le lieu de résidence administrative et/ou familiale et dans les conditions indiquées dans le tableau présenté en annexe de la délibération,
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget de la structure ;

Annexe à la délibération 11/2019

Seront remboursés :

- les frais de transport : indemnités kilométriques, frais de péage, parking, transports en commun sur justificatifs

- les indemnités de repas d'un montant forfaitaire de 15.25€/repas

- l'indemnité de mission au titre de l'hébergement d'un montant forfaitaire de 60€ (Paris + Province confondus).

L'indemnité de nuitée correspond à la nuit d'hôtel + le petit déjeuner. L'indemnité journalière correspond à une nuit d'hôtel + 2 indemnités de repas (midi et soir).

- indemnités kilométriques :

LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2001 À 10000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins (métropole)	0,29	0,36	0,21
Véhicule de 6 CV et 7 CV (métropole)	0,37	0,46	0,27
Véhicule de 8 CV et plus (métropole)	0,41	0,5	0,29
LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	MOTOCYCLETTE (cylindrée supérieure à 125 cm³)	VÉLOMOTEUR et autres véhicules à moteur	
métropole	0,14	0,11	

- frais d'hébergement et repas

France métropolitaine	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
hébergement	70,00 €	90,00 €	110,00 €
déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
diner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

Règles d'indemnisation kilométrique

Conformément aux textes en vigueur, c'est sur la base de la distance entre la commune de la résidence administrative et la commune du lieu de mission que s'effectue le remboursement.

➤ **adopté à l'unanimité**

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes Conseil d'Administration du 17 A VRIL 2019

Délibération 12/2019: tarif prix de vente catalogue « Paul SENN »

Considérant : Dans le cadre de l'exposition « Paul SENN, un photographe suisse dans la guerre d'Espagne », un catalogue sera édité par le Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration que cet ouvrage soit vendu au prix de 35€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le prix de vente de 35€ pour le catalogue « Paul SENN »
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

➤ ***adopté à l'unanimité***

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 13/2019: tarif prix de vente des ouvrages « récits et témoignages »

Considérant : En cette année 2019, deux ouvrages de la collection « récits et témoignages » seront édités par le Mémorial du Camp de Rivesaltes :

- « Rivesaltes, des familles de harkis, un camp de relégation Septembre 1962-décembre 1964 » par Fatima BESNACI LANCOU
- « les Républicains espagnols à Rivesaltes » par Geneviève DERYFUS ARMAND

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration que ces ouvrages soient vendus au prix unitaire de vente de 12€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le prix unitaire de vente de 12€ pour les deux nouveaux ouvrages de la collection « récits et témoignages »
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

➤ ***adopté à l'unanimité***

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 14/2019: tarif de location audio guides

Considérant : En cette année 2019, des audio guides en français, espagnol, catalan, anglais, allemand et langue des signes seront proposés aux visiteurs .

Il convient de définir un tarif pour la location de ces audio guides qui viendra en supplément du billet d'entrée.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration un prix de location de 3€/ audio guide.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le prix de location de 3€ / audio guides
- D'inscrire les recettes afférentes au budget de la structure

➤ ***adopté à l'unanimité***

**EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 17 AVRIL 2019**

Délibération 15 /2019: Subvention au titre du LEADER

Considérant : Dans le cadre du programme LEADER Vallée de l'Agly, le Mémorial a déposé une demande de subvention auprès du GAL Association du pays de la Vallée de l'Agly, pour un dispositif itinérant intitulé « mémorial itinérant » qui rendra compte de manière sensible, incarnée et attrayante la réalité de la vie quotidienne des internés.

Ce dispositif devra faire vivre aux visiteurs une expérience sensible en créant un espace d'exposition interactif incluant des vidéos et pouvant s'accompagner d'ateliers pédagogiques citoyens pour les jeunes.

Le budget global de ce dispositif est de 44 000€ TTC dont 25200 € TTC financés par le LEADER, 10 000€ TTC par la DMPA et 8800 € TTC d'autofinancement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil d'Administration décide :

- De valider le budget global de 44 000€ TTC dont 25200 € TTC financés par le LEADER, 10 000€ TTC par la DMPA et 8800 € TTC d'autofinancement.
- D'autoriser la directrice à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention
- D'inscrire la recette au budget de la structure

➤ ***adopté à l'unanimité***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H00.